

Protocole – Services résidentiels

19 mars 2020

Ce protocole ne se veut pas exhaustif, et sera appelé à être mis à jour au fur et à mesure que de la nouvelle information deviendra disponible.

Mission de Valoris

- Notre inquiétude première est de protéger votre santé et celle des gens que nous appuyons. Toutefois, on doit se souvenir que notre mission première est de rendre service aux gens vulnérables de Prescott-Russell. Ainsi, nous avons la responsabilité de maintenir notre offre de services essentiels. Ceci n'empêche toutefois pas que l'organisation mette en place des mesures préventives et se prépare au cas où il y aurait une éclosion de la maladie dans la région.
- Le présent plan est élaboré dans la perspective où une personne accompagnée aurait des symptômes pouvant être associés au COVID-19, afin de spécifier les étapes à entreprendre dans une telle situation, par le personnel en place.
- Étant donné la nature de notre travail, si une personne accompagnée en venait à avoir des symptômes, notre responsabilité serait de demeurer auprès de cette personne, en nous assurant de lui offrir tous les soins nécessaires, selon les étapes décrites ci-dessous.

Affichage

- Chaque milieu doit s'assurer d'avoir une affiche à l'entrée, qui indique que les visiteurs ne sont pas en mesure d'accéder au milieu de vie, par soucis pour la santé des personnes y demeurant.

Comment le virus se propage-t-il ?

- COVID-19 se propage de manière similaire à la grippe c'est-à-dire lorsqu'une personne tousse ou expire, elle libère des gouttelettes de liquide infecté. La plupart de ces gouttelettes tombent sur des surfaces et des objets à proximité, tels que des bureaux, des tables ou des téléphones. Les gens peuvent attraper COVID-19 en touchant des surfaces ou des objets contaminés - puis en touchant leurs yeux, leur nez ou leur bouche. La plupart des personnes infectées par COVID-19 présentent des symptômes légers et récupèrent. Cependant, certains souffrent d'une maladie plus grave et peuvent nécessiter des soins hospitaliers. Les personnes dont le système immunitaire est affaibli et les personnes atteintes de maladies telles que le diabète, les maladies cardiaques et pulmonaires sont également plus vulnérables aux maladies graves.

Mesures préventives

- **Lavez vos mains à votre arrivée au milieu de vie**, ainsi que régulièrement au cours de la journée avec du savon et l'eau, surtout lorsque vous arrivez de l'extérieur ou que vous sortez d'une rencontre
- **Toussez et éternuez** dans votre bras ou dans un mouchoir. Jetez les mouchoirs immédiatement dans la poubelle. Évitez de toucher votre visage.
- **Pendant vos quarts de travail**, assurez-vous de nettoyer les diverses surfaces à plusieurs reprises.
- **Veillez noter**, à ce point-ci il n'est pas recommandé de porter des équipements de protection personnelle additionnelle à ce que l'on utilise en période normale. Advenant qu'il y ait un besoin précis d'équipement additionnel, dans une situation où une personne soutenue présenterait des symptômes de COVID-19, cet équipement sera fourni par l'employeur.

Quoi faire si...

- 1) une personne soutenue présente des symptômes de COVID-19 comme de la fièvre et / ou de la toux, d'autres symptômes d'infection des voies respiratoires supérieures et des difficultés respiratoires (essoufflement) : Voir le graphique intitulé « Réponse des employés aux signes/symptômes suspects/observés de type grippal pour la personne soutenue ».
- 2) une personne soutenue a un cas suspect de COVID-19 et a été placée en isolation par une autorité médicale :
 - L'employé communiquera **immédiatement** ces directives à son superviseur ou au superviseur 24/7.
 - D'autres directives seront fournies par votre gestionnaire conformément aux directives organisationnelles et du Bureau de santé.
- 3) vous (un employé) présentez des symptômes de COVID-19 comme de la fièvre et / ou de la toux, d'autres symptômes d'infection des voies respiratoires supérieures et des difficultés respiratoires (essoufflement), les services suivants sont actuellement conseillés par Santé publique Ottawa :
 - Contactez Lyne Presseault, au (613) 277-9497 ou le superviseur 24/7.
 - Auto-isoler pendant 14 jours et jusqu'à 24 heures après la guérison complète des symptômes.
 - Si vous ressentez une aggravation des symptômes et / ou si vous avez voyagé par l'entremise de transport en commun (avion, train, bateau, autobus voyager) ou si vous avez été en contact avec quelqu'un qui a voyagé par l'entremise de l'un de ces moyens, contactez votre fournisseur de soins de santé.
- 4) un employé ou un membre de sa famille immédiate a été mis en quarantaine sous la direction d'un professionnel de la santé sur la suspicion et / ou le diagnostic de COVID-19 :
 - Informez Lyne Presseault, au (613) 277-9497 ou le superviseur 24/7.
 - Vous ne serez pas en mesure de retourner au travail tant que la période de quarantaine n'est pas terminée ET que vous n'avez pas de document médical attestant que vous pouvez retourner au travail avec des personnes qui sont médicalement vulnérables.

Réponse des employés aux SIGNES / SYMPTÔMES observés de type grippal pour la PERSONNE SOUTENUE

Nous demandons à tous les employés d'adopter les précautions suivantes :

- **Éloignement social** (p.ex. limiter les contacts directs inutiles les uns avec les autres, y compris avec une personne que l'on accompagne : poignée de main, étreinte, toucher, etc). Une distance de 1 à 2 mètres l'un de l'autre est recommandée lorsque cela est possible.
- **Nettoyage / désinfection** accru de tous les points de contact (c'est-à-dire comptoirs, tables, poignées de porte, interrupteurs d'éclairage, objets, etc.) – au minimum deux fois par quart de travail.
- **Hygiène accrue** (c'est-à-dire se laver les mains à l'arrivée, pendant les quarts de travail et au départ).
- **Auto-isolément** avec les signes ci-dessous observés, la personne doit être isolée à son domicile pendant la période d'incubation de 14 jours.

Est-ce que la personne a :

- Une toux ?
- Une fièvre ?
- Un nez qui coule ?
- Un mal de gorge ?

Oui

Aviser votre superviseur le plus rapidement possible, ou le superviseur au 24/7

Non

Assurez-vous de vérifier fréquemment la condition des personnes auprès de qui vous travaillez

Oui, et...

La personne expérience également les symptômes suivants :

- Difficulté à respirer
- Fièvre élevée (102.5 et plus)

Composez le 9-1-1

Appelez votre superviseur, ou le superviseur en devoir au 24/7

Le superviseur devra aviser son directeur ou le directeur au 24/7, ainsi que le Bureau de santé (le BSEO donnera à ce moment des consignes claires ainsi qu'un appui, selon la situation)

Assurez-vous que la personne soit en isolation aussi rapidement possible, afin de limiter les risques de propagation des symptômes :

- Coordonner un accès unique à une salle de bain, limitée à la personne présentant des symptômes ;
 - Limiter le nombre de personnel devant se rendre auprès de cette personne ;
- Assurez-vous de porter des gants lors de vos contacts, ainsi que tout équipement de protection personnel approprié ;
- S'assurer que la personne demeure hydratée en tout temps et que l'on répond à tous ses besoins ;
- Communiquer avec le médecin de la personne afin d'obtenir des indications plus précises, selon sa condition de santé ;
- Assurez-vous de surveiller l'état de santé des autres personnes demeurant au milieu de vie ;

Pour limiter les risques de propagations des symptômes :

- Désinfecter le milieu de vie, en utilisant les produits nettoyants disponibles sur les lieux ;
- Assurez-vous de porter les équipements de protections personnels disponibles ;
- Assurez-vous de limiter l'accès qu'à la personne présentant des symptômes à une chambre, et une salle de bain ;
- Surveillez les conditions de santé des autres personnes demeurant au milieu de vie de façon fréquente et régulière ;